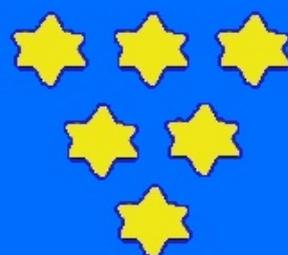


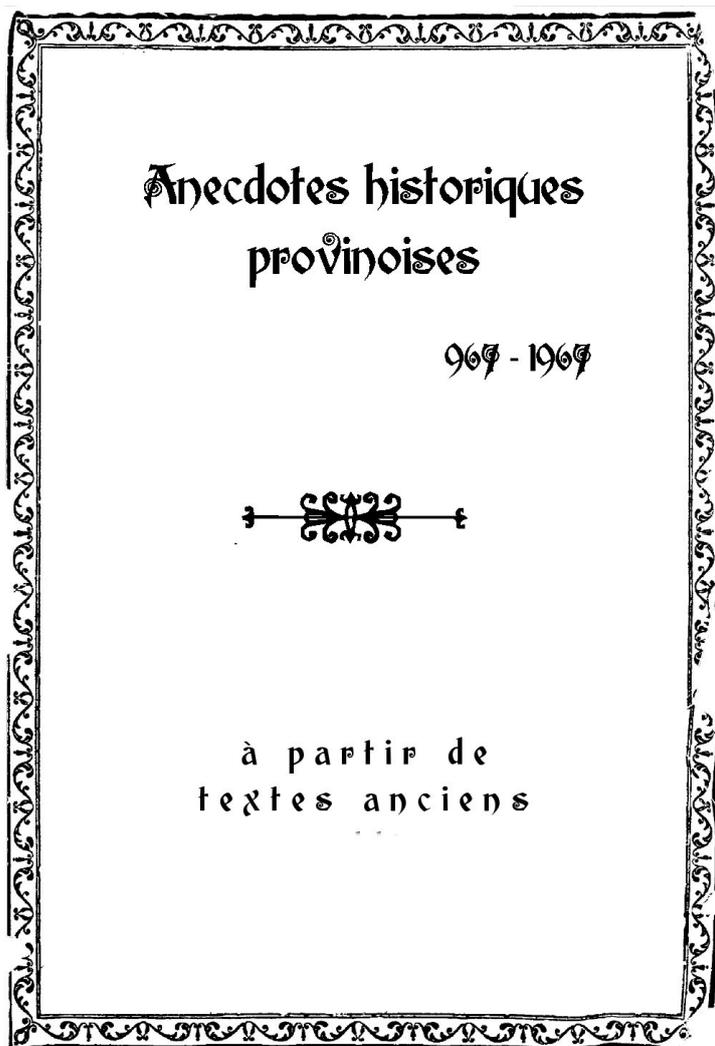
Anecdotes provinoises

29

Inventeurs

provinois





**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



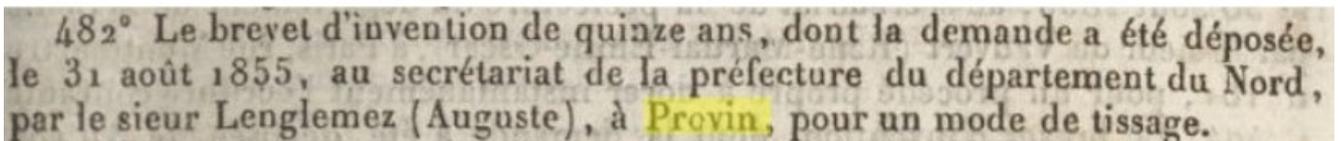
Inventeurs provinois

Inventeurs provinois... ce sont ces Provinois de naissance ou d'adoption qui ont déposé un brevet, à la fin du XIXème siècle ou au cours du XXème. Pour la majorité, les demandes de brevets concernent le textile, ce qui paraît couler de source dans un village tourné vers le traitement des fibres naturelles. Chacun dans son domaine s'est ingénié à améliorer son outil de travail.

L'inventaire qui suit est bien entendu loin d'être exhaustif ; sans doute, comme c'est le cas pour toutes les données qui figurent par ailleurs, sera-t-il complété au fur et à mesure des recherches.

M. Auguste Lenglemez

Je cite ici le Bulletin des Lois de la République française de juillet 1857 :

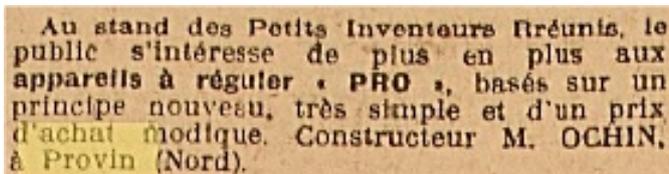


482° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 31 août 1855, au secrétariat de la préfecture du département du Nord, par le sieur Lenglemez (Auguste), à **Provin**, pour un mode de tissage.

gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736488x

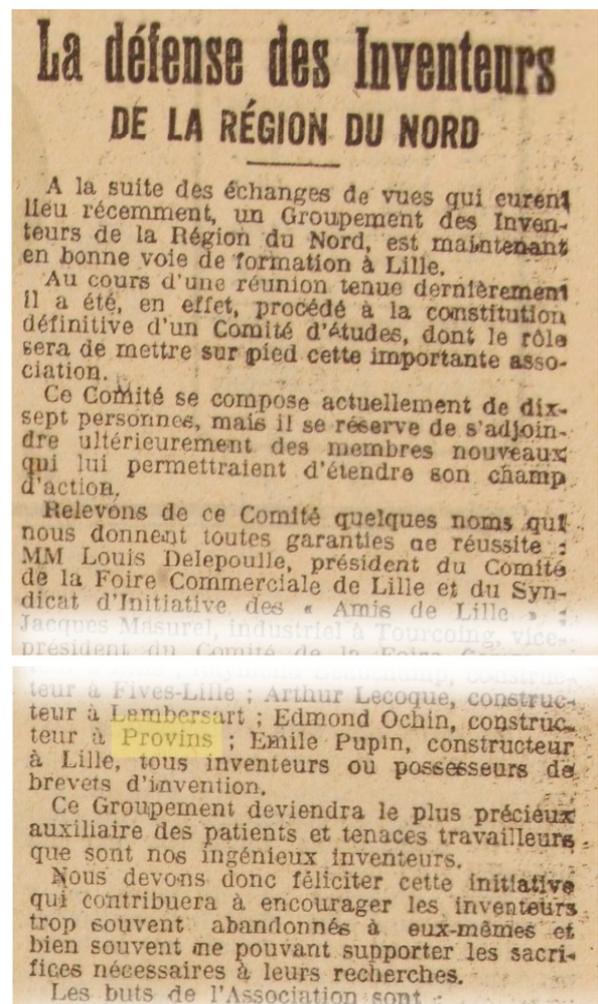
M. Edmond Ochin

D'après cet article (à droite) du 30 décembre 1925, Edmond Hochin était déjà détenteur de brevets. Voici en effet ce qui était écrit le 11 octobre précédent à l'occasion du Salon de l'Automobile de Lille :



Au stand des Petits Inventeurs Réunis, le public s'intéresse de plus en plus aux appareils à réguler « PRO », basés sur un principe nouveau, très simple et d'un prix d'achat modique. Constructeur M. OCHIN, à Provin (Nord).

Une autre trace sera retrouvée d'un brevet en 1926, avec un article enthousiaste du même journal, le Grand Écho du Nord de la France. La « découverte » des inventions des entrepreneurs Ochin et Martin se faisait à la Foire Commerciale et Internationale de Lille :



La défense des Inventeurs DE LA RÉGION DU NORD

A la suite des échanges de vues qui eurent lieu récemment, un Groupement des Inventeurs de la Région du Nord, est maintenant en bonne voie de formation à Lille.

Au cours d'une réunion tenue dernièrement il a été, en effet, procédé à la constitution définitive d'un Comité d'études, dont le rôle sera de mettre sur pied cette importante association.

Ce Comité se compose actuellement de dix-sept personnes, mais il se réserve de s'adjoindre ultérieurement des membres nouveaux qui lui permettraient d'étendre son champ d'action.

Relevons de ce Comité quelques noms qui nous donnent toutes garanties de réussite : MM Louis Delepoule, président du Comité de la Foire Commerciale de Lille et du Syndicat d'Initiative des « Amis de Lille » ; Jacques Masurel, industriel à Tourcoing, vice-président du Comité de la Foire Commerciale de Lille ; Arthur Lecoque, constructeur à Fives-Lille ; Arthur Lecoque, constructeur à Lammersart ; Edmond Ochin, constructeur à Provin ; Emile Pupin, constructeur à Lille, tous inventeurs ou possesseurs de brevets d'invention.

Ce Groupement deviendra le plus précieux auxiliaire des patients et tenaces travailleurs que sont nos ingénieurs inventeurs.

Nous devons donc féliciter cette initiative qui contribuera à encourager les inventeurs trop souvent abandonnés à eux-mêmes et bien souvent ne pouvant supporter les sacrifices nécessaires à leurs recherches.

Les buts de l'Association sont :

(HALL J)

M. l'Ambassadeur de Belgique et la délégation belge, que conduisait M. Edouard Bouchery, se sont vivement intéressés au **Stand 206-207 (Hall J) des CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE PROVIN (Nord)**, dont les bureaux sont à Lille, 22, rue des Ponts-de-Comines.

M. l'Ambassadeur fut reçu par **MM. OCHIN et MARTIN**, constructeurs brevetés.

En tant que Belge, Mme Martin a eu l'honneur de faire à M. l'Ambassadeur une démonstration du Porte-fer électrique à interrupteur automatique « **L'ÉCONOME** », du Pare-poussières « **EZUOR** » pour radiateur de chauffage central d'appartement et de la lessiveuse électrique sans mécanisme extérieur « **L'ÉCONOME** ». Cette merveille de précision et de fini a longuement retenu l'attention de l'Ambassadeur et des délégués belges. Également, et pour finir, ils remarquèrent les mangeoires et abreuvoirs automatiques et tous appareils mécaniques divers fabriqués par les **CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE PROVIN**.

STAND 206

PARE-POUSSIÈRE EZUOR pour radiateurs et surfaces chauffantes. Empêche le noircissement des murs. Constructeur : **OCHIN, à PROVIN (N.)**.

PERSIENNES MÉCANIQUES

ET JALOUSIES

Travail soigné et garanti fait par des spécialistes dont
— — les premiers brevets ont été pris en 1875. — —

Adressez vos demandes de prix à **M. OCHIN**

Constructeur breveté

Téléphone 14

PROVIN (Nord)

R. C. Lille 311

73390

Le Grand Echo du Nord de la France

6 août 1926

(BNF / Gallica / ark:/12148/bpt6k47603250)

M. Fourmaux

Le 29 juin 1858, M. Fourmaux déposait un brevet (n° 37068). Seule indication mentionnée dans le Catalogue des Brevets d'Invention : **métier à tisser**.

En 1859, le 26 octobre, brevet n° 42589 : **sac à pulpe**.

Le 29 juillet 1868, sous le nom Fourmaux-Rose, un brevet était enregistré, n° 81899, pour une **presse à pulpe sans sac**.

Le 13 février 1869, un brevet (n° 84086) est obtenu pour la fabrication d'une **machine à teiller le lin et le chanvre**. Il est peut-être utile de citer le Dictionnaire universel de vie pratique de 1882 :

TEILLAGE (*Économie rurale*). Le teillage proprement dit consiste à séparer de la *chênevotte*, ou partie non fibreuse de la tige, la filasse du chanvre. C'est, dans les campagnes, l'ouvrage des femmes pendant l'hiver. Le procédé le plus élémentaire consiste à rompre entre les doigts deux ou trois brins de chanvre à la fois, pour briser la *chênevotte*. De cette manière, la filasse reste libre et l'ouvrière réunit autour de son bras tous ces fils, jusqu'à ce qu'elle en ait formé une poignée d'un kilogr. environ, qu'elle tord pour que les brins ne se brouillent pas. Ces poignées réunies par douzaines ou par vingtaines, sont rangées pour être livrées à la vente.

M. Gustave Deneef



En août 1924 avait lieu dans notre région une course cycliste. Une course suffisamment importante pour que le Grand Écho du Nord de la France lui consacre plusieurs articles. Les sportifs ne m'en voudront pas de ne m'intéresser ni aux performances des coureurs ni aux résultats, mais plutôt à une parenthèse ouverte par ce journal.

Tous nos remerciements s'adressent également à M. Deneef, l'inventeur de l'appareil de direction dont l'« Echo » a récemment causé. Deux voitures munies du nouvel appareil ont fait le parcours. Dans toutes les localités, les spectateurs ont eu leur attention attirée par le fonctionnement de cet appareil, qui doit contribuer à solutionner le problème de la circulation.

Tous les automobilistes soucieux de leur sécurité voudront munir leur automobile d'un appareil indicateur Deneef.

Deneef, constructeur à Provin.

Le Grand Echo du Nord de la France 1924 (BNF / Gallica)

Dans un autre article, le journaliste ne tarissait pas d'éloges :

Le Grand écho du Nord de la France 1924-06-10 Bibliothèque nationale de France

Tandis que se déroulaient les opérations préliminaires, la voiture mise gracieusement à la disposition du service sportif du « Grand Echo du Nord », par M. Gustave Deneef, constructeur, obtenait un légitime succès de curiosité. On sait que M. Deneef a réalisé, entr'autres inventions pratiques, l'appareil de signalisation automobile qui porte son nom. Si la France est réellement le pays de bon sens et d'esprit pratique que l'on prétend, cet appareil sera bientôt décrété obligatoire sur toutes les voitures, car il a résolu, de manière absolue, le problème de la signalisation de route.

De quel « appareil » parle-t-on ? Apparemment d'un appareil destiné à améliorer à la fois la circulation automobile et la sécurité des usagers de la route. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un dispositif dont le but était de signaler les changements de direction. Le clignotant, ou clignoteur, en était à ses premiers balbutiements et un Provinois allait contribuer à le faire prospérer. En 1925, le code de la route ne prévoyait encore aucun dispositif d'avertissement de changement de direction ; en 1933, « toute automobile, dont la largeur, chargement compris, dépasse 2 mètres, doit être muni d'un appareil indicateur de changement de direction visible de jour comme de nuit ».

Ces appareils deviennent obligatoires en 1954 pour tout type de véhicule automobile : « Les appareils indicateurs de changement de direction sont placés de part et d'autre du plan de symétrie du véhicule. (...) Un indicateur de changement de direction peut être constitué par au moins un bras effaçable. Ce bras, pour donner l'avertissement, peut soit rester en position horizontale, soit osciller au voisinage de cette position. Il doit comporter à son extrémité un feu fixe ou clignotant émettant vers l'avant et vers l'arrière une lumière orange non éblouissante. »

Une précision est ensuite apportée : « Un indicateur de changement de direction peut être constitué au moins par un feu clignotant placé sur la partie avant du véhicule, et par un feu clignotant placé sur la partie arrière du véhicule, ces feux émettant soit une lumière orange vers l'avant et vers l'arrière, soit une lumière blanche ou orange vers l'avant, et rouge ou orange vers l'arrière, non éblouissantes. »

Revenons à l'invention de Gustave Deneef. L'article du Grand Écho du Nord du 12 août 1924 le dit : ce système est tellement astucieux et simple que nulle explication n'est nécessaire ; les flèches, telles des bras de sémaphore, parlent d'eux-mêmes.

Le Grand écho du Nord de la France 12 août 1924 Bibliothèque nationale de France

VOICI LA SOLUTION DU PROBLÈME DE LA CIRCULATION :

L'APPAREIL INDICATEUR

de direction automobile G. Deneef

L'appareil indicateur Deneef (Breveté S. G. D. G.) est commandé directement du volant. Il fait corps avec la plaque d'immatriculation; ce qui représente trois avantages : économie de place, du fait que les deux objets sont assemblés : économie financière, puisque représentant une seule dépense au lieu de deux, et surtout avantage d'attirer naturellement le regard des collègues roulant derrière, ce regard se portant instinctivement vers la plaque d'immatriculation de la voiture qui précède.

Avec l'appareil Deneef, inutile de songer à faire l'éducation du piéton et de l'automobiliste.

En effet, comme le montre notre photo, l'appareil Deneef est constitué — entre autres pièces — par deux flèches qui se lèvent, l'une, à droite, ce qui signifie que la voiture va s'engager à droite ; l'autre, à gauche, ce qui signifie que la voiture va s'engager à gauche. Enfin, stop, accompagné des deux flèches levées, signale le proche arrêt de la voiture.

La nuit, l'appareil s'éclaire dès qu'on le fait

fonctionner. C'est simple. C'est clair. C'est net. Un automobiliste, soucieux de sa sécurité aussi bien que de celle d'autrui, doit munir sa voiture de l'appareil indicateur de direction G. Deneef.

M. G. Deneef, constructeur à Provin (Nord).

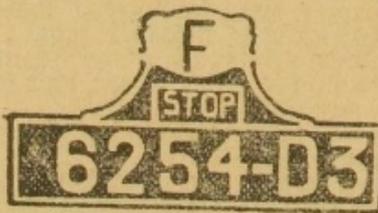
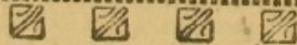
1924-08-26

AUTOMOBILISME

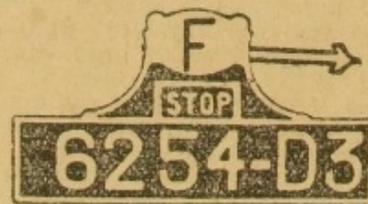
PRECISIONS SUR LE FONCTIONNEMENT

DE

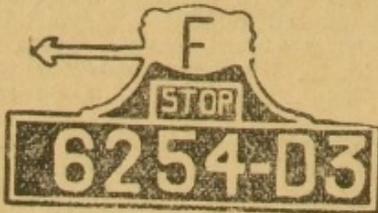
L'APPAREIL INDICATEUR DE DIRECTION G. DENEEF



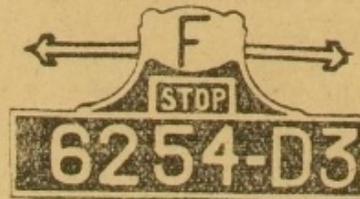
L'APPAREIL AU REPOS



...VIRAGE A DROITE



...VIRAGE A GAUCHE



...VERS L'ARRÊT

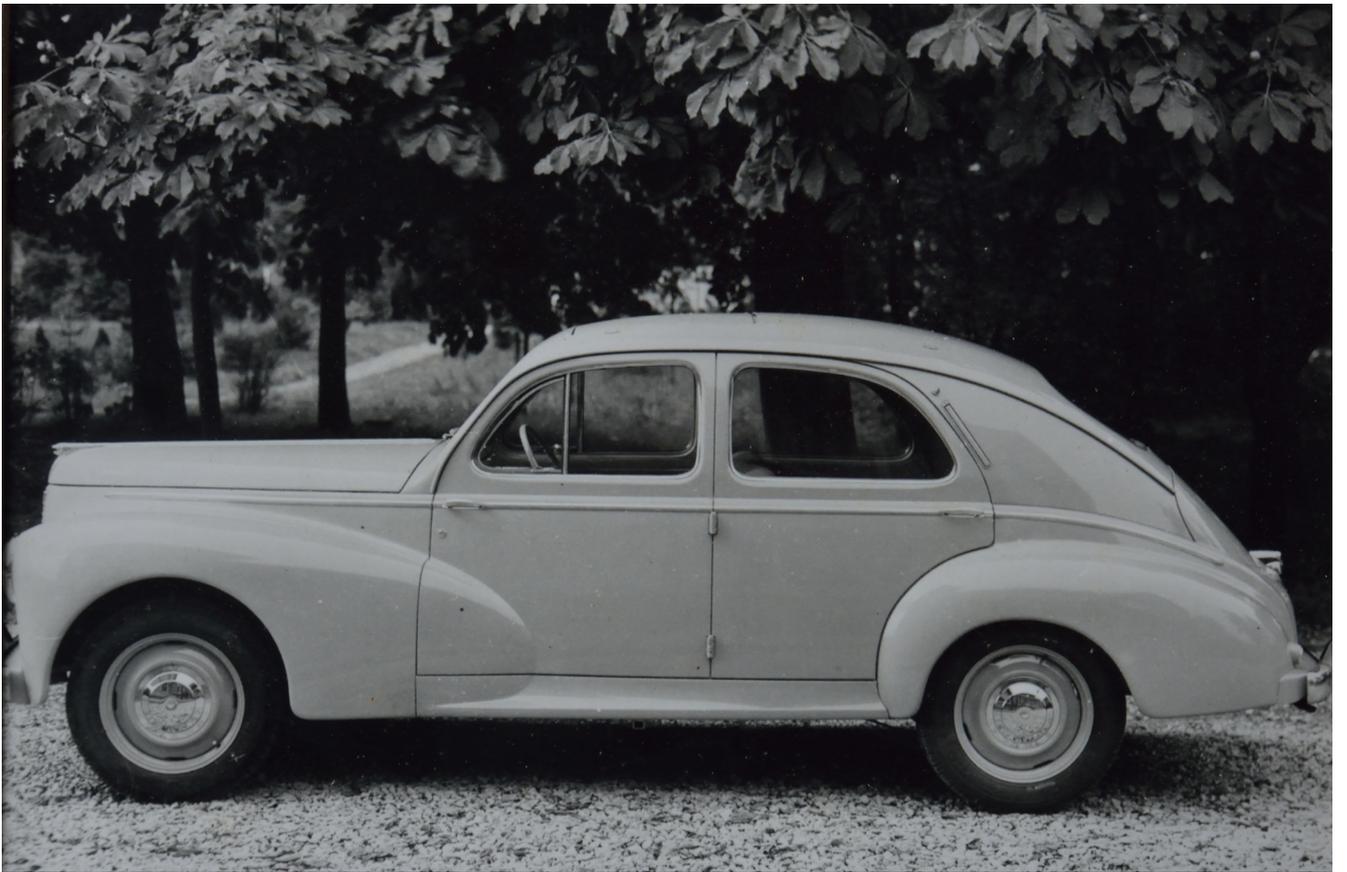
L'exposé que nous avons présenté l'autre lundi sur l'appareil indicateur de direction automobile G. Deneef a suscité le plus vif intérêt dans les milieux automobiles. On nous a prié de donner des précisions sur le fonctionnement de cet appareil extrêmement pratique et, soit dit en passant, peu coûteux. Les quatre figures ci-dessus diront mieux qu'un long texte, ce que l'on peut attendre

de l'appareil de direction G. Deneef.

Rappelons que cet appareil est commandé directement du volant et qu'il fait corps avec la plaque d'immatriculation.

MM. les automobilistes, garagistes et agents d'accessoires peuvent s'adresser à M. G. Deneef, constructeur à Provin (Nord), pour tous renseignements complémentaires, prix et conditions.

Ce système de flèches pivotantes annonce les « bras effaçables » décrits en 1954, bien que n'étant pas placées de part et d'autre du véhicule. Ces avertisseurs de changement de voie portaient aussi l'horrible nom de « trafficateurs ». En voici deux exemples, l'un sur la mythique 203 Peugeot née en 1948, l'autre sur la non moins symbolique Morris Minor 1000 de 1956.



Now better than ever

BIG CAR performance

MORRIS MINOR 1000

increased capacity - now 950 c.c.

Le Groupement de Gendarmerie de Meurthe-et-Moselle, sur sa page Facebook, nous en dit un peu plus : « C'est en 1907 que fut breveté le premier système d'indicateur de direction électrique. Utilisant un signal lumineux en forme de main de chaque côté du véhicule, l'américain Percy Douglas-Hamilton inventa le premier feu clignotant. Ce ne fut qu'en 1938 grâce au constructeur américain Buick (propriété de Général Motor) que les premiers véhicules de série ont été équipés de ce dispositif. Quant à Gustave Deneef, il fut en compagnie de Maurice Boisson l'un des inventeurs français des flèches de direction qui ont équipé les Peugeot 202 ou 203. »

Il reste deux mystères à éclaircir :

1. seul le Grand Écho du Nord de la France mentionne le nom de Provin et je n'ai retrouvé aucune mention de M. Deneef dans les documents publiés au sujet de Provin ;
2. Deux demandes de brevet ont été déposées, en 1924 par Gustave-Pierre Deneef puis en 1926 par Édouard-Nicolas Deneef. Quel était leur lien de parenté ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 586.880

6. — TRANSPORT ET MESURE DE L'ÉLECTRICITÉ, APPAREILS DIVERS.

Indicateur de direction à commande électrique pour automobiles et autres véhicules.

MM. GUSTAVE-PIERRE DENEEF et MAURICE-JULES-ABEL BOISSON résidant en France (Nord).

Demandé le 6 octobre 1924, à 15^h 52^m, à Paris.

Délivré le 10 janvier 1925. — Publié le 4 avril 1925.

(Demande de brevet déposée en Belgique le 15 octobre 1923. — Déclaration des déposants.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XII. — Cl. 2.

N° 621.466

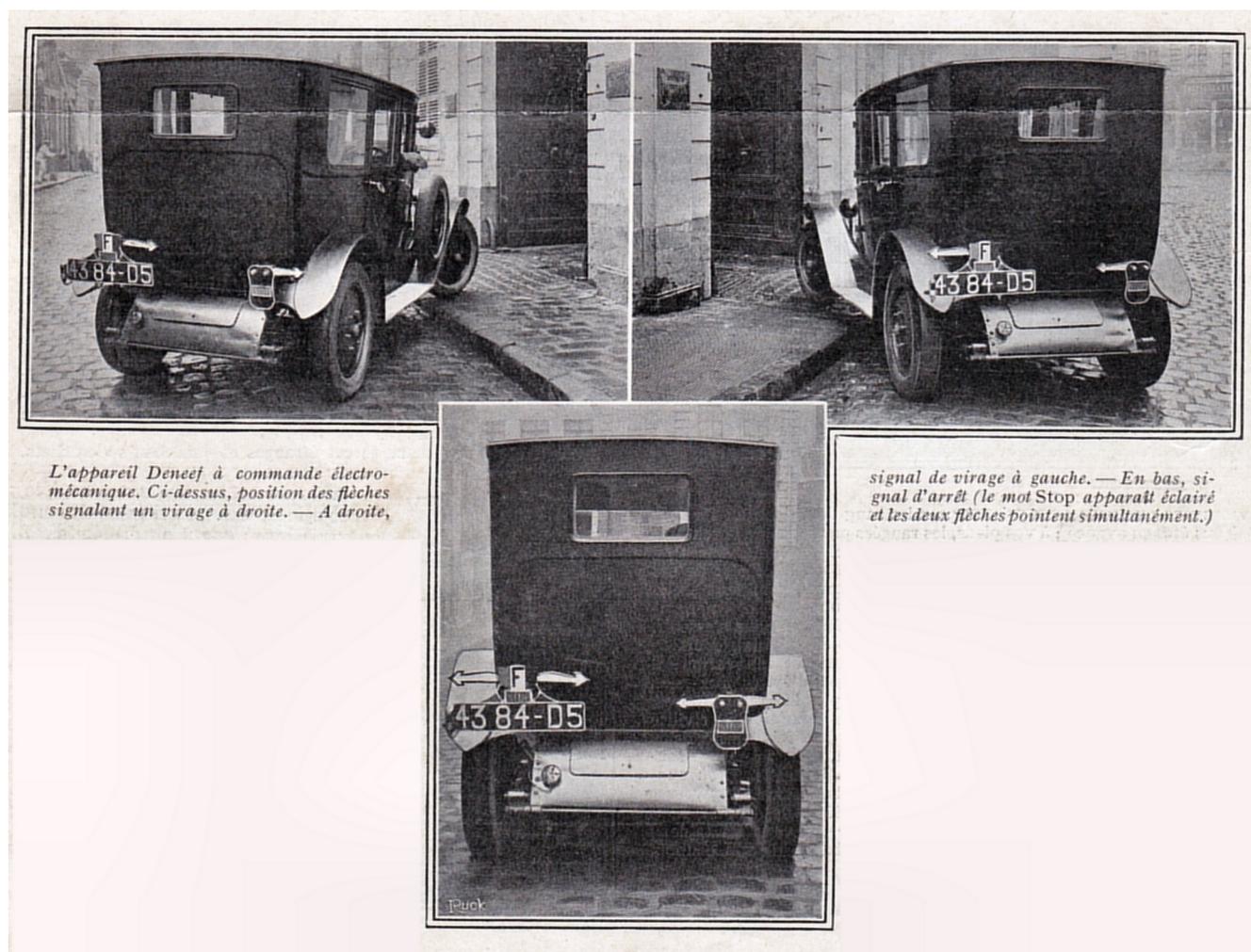
Indicateur de directions pour automobiles.

M. ÉDOUARD-NICOLAS DENEUF résidant en France (Nord).

Demandé le 30 août 1926, à 16^h 30^m, à Lille.

Délivré le 5 février 1927. — Publié le 12 mai 1927.

Bien que leur nom soit à peine cité dans les articles retraçant l'histoire de l'automobile, il ne fait aucun doute que l'invention de MM. Deneef a marqué une étape importante dans l'évolution des indicateurs de changement de direction. En 1926, la revue *Je sais tout*, dans un chapitre sur *Le Progrès Automobile* intitulé *Ne virez ni ne freinez sans avertir* signé par Edmond Massip, passe en revue plusieurs dispositifs de signalisation : le *Miro-Signal* (une main articulée placée devant un rétroviseur extérieur), le *Beauty Stop* et le *Protex*, qui se bornent à indiquer seulement le signal d'arrêt ; le *Signofil* avec transmission par flexibles ; l'*Indic*, avec contacteur à trois boutons placé sur le volant de direction. L'appareil Deneef est considéré comme étant certainement l'un des plus complets : commande électro-mécanique, flèches mobiles et éclairées, signal Stop éclairé, lettre F incorporée.



L'appareil Deneef à commande électro-mécanique. Ci-dessus, position des flèches signalant un virage à droite. — A droite,

signal de virage à gauche. — En bas, signal d'arrêt (le mot Stop apparaît éclairé et les deux flèches pointent simultanément.)

M. Guy Blondel

M. Guy Blondel a repris l'atelier de réparation agricole situé près de l'église puis s'est installé rue Catoire le 20 avril 1966, étant ainsi, avec M. Martin, le premier entrepreneur établi dans la toute nouvelle zone industrielle implantée près du stade. Il a cessé son activité en 2004. Sa demande de brevet a été déposée en 2012 et validée le 29 août 2014 (n° 1202916), alors qu'il n'habitait plus Provin, mais son passé provinois ne peut être ignoré.

En quoi donc consistait son projet ? Voici ce que M. Blondel décrivait dans sa demande de brevet :

« La présente invention concerne un procédé et une installation permettant la déminéralisation ou le dessalement des eaux de mer, saumâtres, marécageuses ou des effluents liquides urbains, en produisant une eau très pure, en quantités importantes, sans pollution, avec peu d'énergie (fossile, ou renouvelable) à un très faible coût (...); l'eau produite permet l'irrigation de vastes régions désertiques ou en déficit de pluviométrie; l'eau produite permet également l'approvisionnement en eau potable des petites et grandes cités ainsi que la fourniture en eau des industries de toutes natures. »

Si ce n'était pas la première fois que l'on tentait de désaliniser l'eau de mer, les procédés utilisés n'étaient pas suffisamment performants: « L'idée d'obtenir de l'eau buvable, à partir d'eau de mer, n'est pas nouvelle: il y a 2500 ans les marins grecs disposaient déjà de *Bouilleurs d'eau de mer*; depuis les recherches ont permis la mise au point de nombreux procédés. (...) Ces procédés, sauf s'ils bénéficient de sources thermiques ou d'énergie à très bas coût, ont un prix de revient élevé, non compatible pour l'irrigation (en région désertique ou en région à climat tempéré); certains engendrent des pollutions, exigent une maintenance, un entretien coûteux et sont d'un pilotage hautement technique. »

Le procédé proposé, décrit en détails et expliqué par de nombreux schémas, est, dit M. Blondel, un procédé simple de principe et de fonctionnement, qui ne produit aucune pollution, exige peu d'énergie et répond aux besoins de plus en plus pressants de la planète. Approvisionner en eau potable les régions désertiques permettra, assure-t-il, de les revégétaliser et de limiter les migrations humaines. Malheureusement il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, de vérifier si ce procédé est en utilisation, dans quels pays, pour quel usage. Un lecteur pourra peut-être faire remonter quelques renseignements ?

①⑨	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	①①	N° de publication :	2 993 551
	INSTITUT NATIONAL		(à n'utiliser que pour les	
	DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		commandes de reproduction)	
	PARIS	②①	N° d'enregistrement national :	12 02916
		⑤①	Int Cl ⁸ :	C 02 F 1/04 (2013.01)

①② **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** **A1**

②② Date de dépôt : 25.10.12.

③① Priorité :

⑦① Demandeur(s) : *BLONDEL GUY JACQUES* — FR.